**FICHE AT1.1*(version 2017)***

**LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

|  |  |
| --- | --- |
| **Axe transversal** | **Enjeu transversal : Prévenir et lutter contre toutes les formes de discriminations** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Contexte** | * Un plan de prévention et de lutte contre les discriminations a été signé en 2008 et financé par l’ACSE et Tour(s)plus. Porté d’abord par la Mission locale, il est, dans sa nouvelle version depuis 2010, porté par la communauté d’agglomération, particulièrement sur les thèmes emploi et logement. * Les données sur l’emploi d’une part, le logement d’autre part, donnent à voir des inégalités de situation pour les habitants des quartiers prioritaires, que les études lient au moins en partie à des processus discriminatoires sur lesquels il est nécessaire de travailler collectivement. Les études et analyses diverses conduites montrent que les inégalités s’expliquent aussi, en partie, par des phénomènes discriminatoires, les sélections pouvant se faire, volontairement ou pas, sur la base de critères identitaires : âge, sexe, nationalité, apparence physique… La loi interdit de s’appuyer sur ces critères pour réaliser des sélections et a ajouté un dernier critère récemment, celui du lieu de résidence. * On observe des dynamiques « prévention des discriminations » qui s’épuisent, alors même que les sujets perdurent. * Il s'agit d'intégrer le principe de non-discrimination dans les pratiques et les processus professionnels de l'ensemble des partenaires territoriaux du contrat à l'échelle intercommunale |
| **Objectifs et dynamiques** | * Affiner la connaissance des discriminations afin de mieux les mesurer, préalable indispensable à l'amélioration de la lutte contre les discriminations * Objectiver les discriminations présentes sur le territoire, à partir du croisement des informations disponibles ainsi que de la mobilisation des habitants. * Favoriser la compréhension partagée des différentes dimensions de la discrimination * Faire évoluer les pratiques professionnelles |
| **Réalisations attendues** | * Identifier les acteurs intervenant sur la thématique et les actions développées sur le territoire autour de ce sujet. * Mettre en place, à l’échelle du territoire, une veille des situations discriminatoires en mobilisant les services de l’Etat et les partenaires * Renouveler le Plan de lutte et de prévention contre les discriminations, comme cadre stratégique d’intervention sur cet axe transversal * Mettre en place des formations pour les acteurs locaux, de manière à s’assurer d‘une compréhension partagée des différentes dimensions de la discrimination |
| **Effets attendus** | * Faire évoluer les représentations * Quantifier et qualifier les dynamiques présentes sur le territoire |
| **Echelle Territoriale** | Echelle intercommunale |
| **Animateur** | Tour(s)plus |
| **Partenaires mobilisables (dont habitants)**  **Dispositifs mobilisables** | Les partenaires : Etat, Région, Département, Procureur, Défenseur des droits, les conseils départementaux d’accès aux droits (CDAD), les maisons de la justice et du droit (MJD), Mission locale,  Dispositifs mobilisables :  Cellule de veille discriminations |
| **Financements mobilisables** | Financement de droit commun : BOP de l’Etat via les conventions interministérielles.  Financement spécifique :  Enveloppe politique de la ville |
| **Calendrier** | Au fil de l’eau |
| **indicateurs de réalisation** | * Réalisation du diagnostic * Mise en place du plan de lutte et de prévention des discriminations * Nombre d’actions réalisées * Nombre d'actions intégrant cette thématique |
| **Indicateurs d’effets** | * /Faire évoluer les représentations : intégration de cette problématique dans les pratiques professionnelles * /Quantifier et qualifier les dynamiques présentes sur le territoire : nombre d’actions identifiées, nombre d’actions nouvelles réalisées |
| **Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »** |  |